



N° 1149

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juin 2013.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE

*tendant au renforcement de l'étiquetage des produits agricoles
et alimentaires destinés à la consommation humaine,*

(Renvoyée à la commission des affaires européennes.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Bruno LE ROUX, Richard FERRAND, Fabrice VERDIER, François BROTTES, Germinal PEIRO, Frédéric BARBIER, Ericka BAREIGTS, Marie-Noëlle BATTISTEL, Yves BLEIN, Christophe BORGEL, Corinne ERHEL, Marie-Hélène FABRE, Christian FRANQUEVILLE, Daniel GOLDBERG, Pascale GOT, Jean GRELLIER, David HABIB, Razzy HAMMADI, Henri JIBRAYEL, Armand JUNG, Philippe KEMEL, Jean-Luc LAURENT, Annick LE LOCH, Michel LEFAIT, Annick LEPETIT, Serge LETCHIMY, Audrey LINKENHELD, Jacqueline MAQUET, Marie-Lou MARCEL, Frédérique MASSAT, Kléber MESQUIDA, Hervé PELLOIS, Dominique POTIER, Patrice PRAT, François PUPPONI, Frédéric ROIG, Béatrice SANTAIS, Catherine TROALLIC, Clotilde VALTER, Patricia ADAM, Ibrahim ABOUBACAR, Jean-Pierre ALLOSSERY, François ANDRÉ, Avi ASSOULY, Pierre

AYLAGAS, Jean-Paul BACQUET, Dominique BAERT, Gérard BAPT, Serge BARDY, Nicolas BAYS, Catherine BEAUBATIE, Jean-Marie BEFFARA, Luc BELOT, Gisèle BIEMOURET, Philippe BIES, Jean-Pierre BLAZY, Jean-Luc BLEUNVEN, Daniel BOISSERIE, Pascale BOISTARD, Florent BOUDIE, Marie-Odile BOUILLÉ, Brigitte BOURGUIGNON, Kheira BOUZIANE, Isabelle BRUNEAU, Jean-Claude BUISINE, Sylviane BULTEAU, Vincent BURRONI, Fanélie CARREY-CONTE, Martine CARRILLON-COUVREUR, Christophe CASTANER, Laurent CATHALA, Jean-Yves CAULLET, Jean-Paul CHANTEGUET, Marie-Anne CHAPDELAINÉ, Guy-Michel CHAUVEAU, Dominique CHAUVEL, Pascal CHERKI, Alain CLAEYS, Jean-Michel CLÉMENT, Marie-Françoise CLERGEAU, Valérie CORRE, Jean-Jacques COTTEL, Jacques CRESTA, Catherine COUTELLE, Seybah DAGOMA, Yves DANIEL, Florence DELAUNAY, Guy DELCOURT, Pascal DEGUILHEM, Carole DELGA, Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Sophie DESSUS, Philippe DOUCET, Sandrine DOUCET, Jean-Luc DRAPEAU, Jean-Pierre DUFAU, Françoise DUMAS, William DUMAS, Laurence DUMONT, Jean-Paul DUPRÉ, Yves DURAND, Olivier DUSSOPT, Sophie ERRANTE, Martine FAURE, Hervé FÉRON, Jean-Pierre FOUGERAT, Michèle FOURNIER-ARMAND, Jean-Claude FRUTEAU, Jean-Louis GAGNAIRE, Geneviève GAILLARD, Yves GOASDOUE, Marc GOUA, Estelle GRELIER, Édith GUEUGNEAU, Thérèse GUILBERT, Chantal GUITTET, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Joëlle HUILLIER, Sandrine HUREL, Monique IBORRA, Françoise IMBERT, Michel ISSINDOU, Éric JALTON, Serge JANQUIN, Régis JUANICO, Marietta KARAMANLI, Chaynesse KHIROUNI, Conchita LACUEY, Jérôme LAMBERT, Jean LAUNAY, Gilbert LE BRIS, Viviane LE DISSEZ, Annie LE HOUEIROU, Jean-Pierre LE ROCH, Pierre LEAUTEY, Axelle LEMAIRE, Patrick LEMASLE, Catherine LEMORTON, Michel LESAGE, Bernard LESTERLIN, Michel LIEBGOTT, Lucette LOUSTEAU, Jean-Philippe MALLÉ, Thierry MANDON, Jean-René MARSAC, Sandrine MAZETIER, Michel MÉNARD, Ségolène NEUVILLE, Monique ORPHÉ, Luce PANE, Sébastien PIETRASANTA, Christine PIRES BEAUNE, Philippe PLISSON, Pascal POPELIN, Michel POUZOL, Catherine QUÉRÉ, Dominique RAIMBOURG, Marie RÉCALDE, Marie-Line REYNAUD, Denys ROBILIARD, Bernard ROMAN, René ROUQUET, Odile SAUGUES, Gilbert SAUVAN, Pascal TERRASSE, Gérard TERRIER, Thomas THÉVENOUD, Sylvie TOLMONT, Stéphane TRAVERT, Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE, Jacques VALAX, Olivier VERAN, Michel VERGNIER, Jean-Michel VILLAUMÉ, Jean-Jacques VLODY, Paola ZANETTI et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen (1) et apparentés (2), députés.

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs* : Ibrahim Aboubacar, Patricia Adam, Sylviane Alaux, Jean-Pierre Allossery, Pouria Amirshahi, François André, Nathalie Appéré, Christian Assaf, Avi Assouly, Pierre Aylagas, Alexis Bachelay, Guillaume Bachelay, Jean-Paul Bacquet, Gérard Bapt, Frédéric Barbier, Ericka Bareigts, Claude Bartolone, Christian Bataille,

Marie-Noëlle Battistel, Laurent Baumel, Philippe Baumel, Nicolas Bays, Catherine Beaubatie, Jean-Marie Beffara, Luc Belot, Karine Berger, Gisèle Biémouret, Philippe Bies, Erwann Binet, Jean-Pierre Blazy, Yves Blein, Patrick Bloche, Daniel Boisserie, Pascale Boistard, Christophe Borgel, Florent Boudié, Marie-Odile Bouillé, Christophe Bouillon, Brigitte Bourguignon, Malek Boutih, Kheira Bouziane, Emeric Bréhier, Jean-Louis Bricout, Jean-Jacques Bridey, François Brottes, Isabelle Bruneau, Gwenegan Bui, Sabine Buis, Jean-Claude Buisine, Sylviane Bulteau, Vincent Burroni, Alain Calmette, Jean-Christophe Cambadélis, Colette Capdevielle, Yann Capet, Christophe Caresche, Fanélie Carrey-Conte, Martine Carrillon-Couvreur, Christophe Castaner, Laurent Cathala, Jean-Yves Caullet, Nathalie Chabanne, Guy Chambefort, Jean-Paul Chanteguet, Marie-Anne Chapdelaine, Dominique Chauvel, Pascal Cherki, Jean-David Ciot, Alain Claeys, Jean-Michel Clément, Marie-Françoise Clergeau, Philip Cordery, Valérie Corre, Jean-Jacques Cotel, Catherine Coutelle, Jacques Cresta, Pascale Crozon, Seybah Dagoma, Yves Daniel, Carlos Da Silva, Pascal Deguilhem, Florence Delaunay, Guy Delcourt, Carole Delga, Sébastien Denaja, Françoise Descamps-Crosnier, Sophie Dessus, Jean-Louis Destans, Michel Destot, Fanny Dombre Coste, René Dosière, Philippe Doucet, Sandrine Doucet, Jean-Luc Drapeau, Françoise Dubois, Jean-Pierre Dufau, Anne-Lise Dufour-Tonini, Françoise Dumas, William Dumas, Jean-Louis Dumont, Laurence Dumont, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Philippe Duron, Olivier Dussopt, Christian Eckert, Henri Emmanuelli, Corinne Erhel, Sophie Errante, Marie-Hélène Fabre, Alain Fauré, Martine Faure, Olivier Faure, Matthias Fekl, Vincent Feltesse, Hervé Féron, Richard Ferrand, Jean-Pierre Fougerat, Hugues Fourage, Michèle Fournier-Armand, Christian Franqueville, Michel Françaix, Jean-Claude Fruteau, Jean-Louis Gagnaire, Geneviève Gaillard, Yann Galut, Hélène Geoffroy, Jean-Marc Germain, Jean-Patrick Gille, Jean Glavany, Daniel Goldberg, Geneviève Gossele, Pascale Got, Marc Goua, Linda Gourjade, Laurent Grandguillaume, Estelle Grelier, Jean Grellier, Jérôme Guedj, Élisabeth Guigou, Thérèse Guilbert, Chantal Guittet, David Habid, Razzy Hammadi, Mathieu Hanotin, Danièle Hoffman-Rispal, Joëlle Huillier, Sandrine Hurel, Monique Iborra, Françoise Imbert, Michel Issindou, Éric Jalton, Serge Janquin, Henri Jibrayel, Régis Juanico, Armand Jung, Laurent Kalinowski, Marietta Karamanli, Philippe Kemel, Chaynesse Khirouni, Bernadette Laclais, Conchita Lacuey, Jérôme Lambert, Colette Langlade, Jean Launay, Pierre Léautey, Pierre-Yves Le Borgn', Jean-Yves Le Bouillonnet, Patrick Lebreton, Gilbert Le Bris, Anne-Yvonne Le Dain, Jean-Yves Le Déaut, Viviane Le Dissez, Michel Lefait, Dominique Lefebvre, Jean-Marie Le Guen, Annick Le Loch, Axelle Lemaire, Patrick Lemasle, Catherine Lemorton, Christophe Léonard, Annick Lepetit, Jean-Pierre Le Roch, Bruno Le Roux, Arnaud Leroy, Michel Lesage, Bernard Lesterlin, Michel Liebgott, Martine Lignières-Cassou, Audrey Linkenheld, François Loncle, Lucette Lousteau, Jean-Pierre Maggi, Jean-Philippe Mallé, Thierry Mandon, Jacqueline Maquet, Marie-Lou Marcel, Jean-René Marsac, Philippe Martin, Martine Martinel, Frédérique Massat, Sandrine Mazetier, Michel Ménard, Patrick Mennucci, Kléber Mesquida, Pierre-Alain Muet, Philippe Nauche, Ségolène Neuville, Nathalie Nieson, Philippe Noguès, Maud Olivier, Monique Orphé, Michel Pajon, Luce Pane, Christian Paul, Rémi Pauvros, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Sylvie Pichot, Sébastien Pietrasanta, Martine Pinville, Christine Pires Beaune, Philippe Plisson, Élisabeth Pochon, Pascal Popelin, Dominique Potier, Émilienne Poumirol, Michel Pouzol, Patrice Prat, Joaquim Pueyo, François Pupponi, Catherine Quéré, Valérie Rabault, Monique Rabin, Dominique Raimbourg, Marie Récalde, Marie-Line Reynaud, Eduardo Rihan Cypel, Denys Robiliard, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Frédéric Roig, Barbara Romagnan, Bernard Roman, Dolores Roqué, Gwendal Rouillard, René Rouquet, Alain Rousset, Béatrice Santais, Odile Saugues, Gilbert Sauvan, Gilles Savary, Gérard Sebaoun, Christophe Sirugue, Julie Sommaruga, Suzanne Tallard, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Thomas Thévenoud, Sylvie Tolmont, Jean-Louis Touraine, Stéphane Travert, Catherine Troallic, Cécile Untermaier, Jean-Jacques Urvoas, Daniel Vaillant, Hélène Vainqueur-Christophe, Jacques Valax, Clotilde Valter, Michel Vauzelle, Olivier Véran, Fabrice Verdier, Michel Vergnier, Patrick Vignal, Jean-Michel Villauré, Jean Jacques Vlody, Paola Zanetti.

(2) Dominique Baert, Serge Bardy, Marie-Françoise Bechtel, Chantal Berthelot, Jean-Luc Bleunven, Guy-Michel Chauveau, Yves Goasdoué, Édith Gueugneau, Christian Hutin, Jean-Luc Laurent, Annie Le Houerou, Serge Letchimy, Gabrielle Louis-Carabin, Hervé Pellois, Napole Polutélé, Boinali Said.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le récent scandale dit « de la viande de cheval » a ébranlé la confiance du consommateur européen concernant le système de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, et mis en lumière les insuffisances de la législation européenne en matière d'étiquetage des produits alimentaires.

Suite aux crises sanitaires liées à l'ESB, le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments a été renforcé au niveau national comme au niveau européen. Le système de traçabilité et d'étiquetage de l'origine de la viande bovine a permis de restaurer la confiance des consommateurs et de relancer la consommation de ce produit.

Aujourd'hui la nécessité de rassurer le consommateur dépasse la problématique de la seule viande bovine, un besoin de transparence se fait désormais sentir pour l'ensemble des produits destinés à l'alimentation humaine.

Or à ce jour, seuls certains produits, tels que la viande bovine non transformée, le miel, l'huile d'olive, et les fruits et légumes frais, font l'objet de mesures européennes strictes d'étiquetage de l'origine nationale, à l'exclusion des produits transformés à base de viande bovine et des autres produits alimentaires. Au regard des scandales sanitaires qui ont touché l'Europe, il n'est pas concevable que la législation européenne continue d'exclure de nombreuses denrées alimentaires d'une partie de la politique de gestion du risque sanitaire. L'absence d'indication de l'origine nationale des produits alimentaires est une lacune inconciliable avec l'objectif communautaire qui consiste à assurer un niveau élevé de protection de la vie et de la santé humaine.

En conséquence, l'étiquetage des produits d'origine animale devrait indiquer le lieu de naissance, d'élevage et d'abattage de l'animal, et devrait identifier le lieu de production et de transformation des autres produits alimentaires. En outre, lorsque les produits sont transformés et composés de produits originaires d'États-membres ou d'États-tiers différents, l'étiquetage devrait permettre d'identifier l'ensemble de ces États.

Par ailleurs, afin de permettre une information complète du consommateur, il serait souhaitable d'étiqueter la présence de « minerai » de viande sur le produit final. Si l'utilisation par l'industrie agro-alimentaire de « minerai » de viande – un produit intermédiaire composé de

muscle et de graisse issu du désossage – n'est pas en elle-même contestable, le consommateur est en droit d'être informé et de choisir de consommer un produit composé de « minerai » de viande.

La perte de confiance du consommateur qui se traduit par une forte baisse de la consommation de plats cuisinés et de viande fraîche rend urgente l'amélioration des règles d'étiquetage des produits alimentaires. Ce gel de la consommation met en difficulté l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire et vient ajouter à la crise financière que subit le secteur de l'élevage. Si l'étiquetage de l'origine et de la méthode de production des ingrédients entraîne une augmentation des coûts de production, il s'agit d'un moindre mal compte tenu des pertes qui seront subies par ces secteurs si rien n'est fait pour rétablir la confiance du consommateur. Il est impératif d'endiguer rapidement cette crise de confiance en indiquant le pays d'origine et la présence de minerai de viande dans les produits destinés à l'alimentation humaine.

En outre, il convient de renforcer les obligations en matière de transparence et de traçabilité des opérations de *trading*. Les industriels font appel à des traders qui négocient la viande, il est donc essentiel que les entreprises de *trading* soient intégrées au dispositif de traçabilité.

L'amélioration de l'étiquetage des produits alimentaires et le renforcement des obligations des différents acteurs de l'industrie agro-alimentaire ne seront efficaces que si le système de contrôle du respect par les entreprises de leurs obligations est renforcé au niveau national comme au niveau communautaire. Le contrôle actuellement défaillant des mesures d'étiquetage relatif au type de viande utilisé, et des obligations des différents acteurs a donné lieu au récent scandale « de la viande de cheval ». Ce contrôle doit être réformé afin de ne pas mettre à mal une politique sanitaire d'étiquetage par ailleurs efficace.

L'affaire « de la viande de cheval » n'a pas mis en lumière de problèmes sanitaires mais une fraude économique qui a touché plusieurs États-membres. Le gouvernement a demandé, dès le début de cette affaire, une coordination et un renforcement des contrôles au niveau européen. Cette initiative a permis la mise en place d'un plan de contrôle européen sur toute l'année 2013 et la mobilisation d'Europol. La réforme du système de contrôle devrait notamment prendre la forme d'une coordination des contrôles et d'une harmonisation des mesures lorsqu'une fraude alimentaire ou un problème de sécurité sanitaire des aliments survient simultanément dans plusieurs États-membres.

Les auteurs de la présente proposition de résolution européenne demandent la mise en place d'un système d'étiquetage complet, prenant en considération l'intégralité des produits destinés à l'alimentation, et excluant toute distinction relative au degré de transformation du produit. Ils demandent également un renforcement des obligations des traders en matière de transparence et de traçabilité des produits, et la mise en place d'un système de contrôle harmonisé et efficace du respect des obligations mises en place.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 88-4 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 151-5 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Vu le Règlement (CE) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires,
- ⑤ Vu le Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de la sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires,
- ⑥ Vu le Règlement (CE) n° 17/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine, et abrogeant le règlement (CE) n° 820/97 du Conseil,
- ⑦ Vu le Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement sur l'application du titre II du Règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine du 27 avril 2004,
- ⑧ Constate les lacunes de la législation européenne concernant l'étiquetage des produits alimentaires, qui exclut de toute politique d'étiquetage de l'origine les produits transformés à base de viande, et les autres produits agricoles ou alimentaires, à l'exception de la viande bovine fraîche, du miel, de l'huile d'olive, et des fruits et légumes frais ;
- ⑨ Déploie le refus de la Commission européenne d'encadrer strictement les produits transformés à base de viande bovine, tel qu'exprimé dans son Rapport sur l'application du titre II du Règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine du 27 avril 2004 ;

- ⑩ Regrette l'absence d'encadrement de l'étiquetage de l'origine nationale des viandes, des produits de la mer et des autres produits agricoles destinés à la consommation humaine ;
- ⑪ Déploie l'insuffisance du contrôle de l'étiquetage des produits alimentaires et des opérations de *trading* des produits carnés ;
- ⑫ Souligne l'importance de rétablir rapidement la confiance du consommateur européen dans la politique européenne de gestion du risque sanitaire et d'information du consommateur, afin de mettre fin à une crise de confiance préjudiciable au secteur agro-alimentaire et aux producteurs ;
- ⑬ Demande que le système d'étiquetage obligatoire de l'origine nationale en vigueur pour la viande bovine non transformée, le miel, l'huile d'olive, les fruits et légumes frais soit étendu à l'ensemble des produits alimentaires destinés à l'alimentation humaine, sans distinction relative au degré de transformation du produit ;
- ⑭ Souhaite que l'étiquetage de l'origine indique le lieu de naissance, d'élevage et d'abattage de l'animal, et mentionne le lieu de production et de transformation des autres produits alimentaires ;
- ⑮ Souhaite que l'utilisation de « minerai » de viande par l'industrie agro-alimentaire fasse l'objet d'une mention obligatoire sur l'emballage du produit final ;
- ⑯ Invite les institutions européennes à renforcer les obligations imposées aux entreprises de *trading* de viande, notamment s'agissant de la traçabilité complète des produits qu'elles achètent et revendent ;
- ⑰ Demande la mise en place au niveau communautaire d'un système dissuasif de contrôle et de sanction des entreprises qui mettent en péril la confiance et la santé du consommateur européen ;
- ⑱ Souhaite que les autorités européennes puissent mobiliser les moyens nécessaires, notamment ceux de l'office alimentaire et vétérinaire (OAV), à une coordination des contrôles et une harmonisation des mesures lorsqu'une fraude alimentaire ou un problème de sécurité sanitaire sur les aliments survient simultanément dans plusieurs États-membres.

